> Les allocations chômage peuvent-elles être supprimées ? : Radiation de la liste des demandeurs d'emplo

Chapitre III: Dispositions pénales.

_. 5413-1 LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 64

Legif. ≡ Plan 🍨 Jp.C.Cass. 🕮 Jp.Appel 🗐 Jp.Admin. 🏯 Juricaf

Le fait d'établir de fausses déclarations ou de fournir de fausses informations pour être ou demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi mentionnée à l'article *L. 5411-1* est puni des peines prévues à *l'article 441-6 du code pénal*.

Titre II : Indemnisation des travailleurs privés d'emploi

Chapitre Ier: Dispositions générales.

L. 5421-1 LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 49

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel ■ Jp.Admin. Juricaf

En complément des mesures tendant à faciliter leur reclassement ou leur conversion, les personnes aptes au travail et recherchant un emploi ont droit à un revenu de remplacement dans les conditions fixées au présent titre.

Conseil d'Eta

- > Conseil d'Etat, 1ère et 4ème chambres réunies, 2023-03-30, 460907 [ECLI:FR:CECHR:2023:460907.20230330]
- Conseil d'Etat, 3ème et 8ème chambres réunies, 2022-12-14, 450694 [ECLI:FR:CECHR:2022:450694.20221214]
 Conseil d'Etat, 1ère et 4ème chambres réunies, 2021-12-15, 452209 [ECLI:FR:CECHR:2021:452209.20211215]

Service-public, fr

- > Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) d'un ancien agent public : ARE (condition, forme, etc.)
- > Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) d'un salarié du privé : ARE (condition, forme, etc.)
- > Comment calculer l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle ? : Code du travail : articles L5421-1 à L5421-4

_. 5421-2 LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 49

■ Legif. ■ Plan

Jp.C.Cass.

Jp.Appel

Jp.Admin.

Juricaf

Le revenu de remplacement prend, selon le cas, la forme :

- 1° D'une allocation d'assurance, prévue au chapitre II du présent titre ;
- 2° Des allocations de solidarité, prévues au chapitre III ;
- 3° De l'allocation des travailleurs indépendants et des autres allocations et indemnités régies par les régimes particuliers, prévues au chapitre IV.

Conseil d'Etat

> Conseil d'Etat, 1ère et 4ème chambres réunies, 2021-12-15, 452209 [ECLI:FR:CECHR:2021:452209.20211215]

L. 5421-3 LOI n'2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 60

La condition de recherche d'emploi requise pour bénéficier d'un revenu de remplacement est satisfaite dès lors que les intéressés sont inscrits comme demandeurs d'emploi et accomplissent, à leur initiative ou sur proposition de l'un des organismes mentionnés à l'article *L. 5311-2*, des actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer, reprendre ou développer une entreprise.

p.854 Code du travail